Rectorat
Secrétariat général
Bureau du dialogue social et des instances (BDSI)
144 rue de Bavay
BP 709
59033 LILLE CEDEX
03.20.15.63.77



CONSEIL ACADÉMIQUE DES LANGUES RÉGIONALES

Sous la présidence de Madame Valérie CABUIL, rectrice d'académie, le conseil académique des langues régionales s'est réuni le mardi 28 juin 2022 à 10 heures, au Rectorat de Lille, et en visioconférence, afin d'examiner les questions suivantes :

Pour information:

- 1. Installation de l'instance
- 2. Plan de développement de l'enseignement du Flamand Occidental
- 3. Plan de développement de l'enseignement du Picard

Questions diverses

Au titre de l'administration :

Madame Valérie CABUIL, recteur d'académie

Monsieur Paul-Eric PIERRE, secrétaire général d'académie

Monsieur Jérôme COLSON, Secrétaire général adjoint de l'Académie,

Monsieur Jean-Yves BESSOL, directeur des services départementaux du Nord

Monsieur Joël SÜRIG, directeur des services départementaux du Pas-de-Calais

Madame Thouraya ABDELLATIF, inspectrice d'académie directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais

Mme Christine LAUER, DAASEN du Nord, chargée de mission, coordonnatrice des enseignements de langue et culture régionales

Monsieur Ewen LECUIT, Chargé de mission enseignement des langues master-MEEF, INSPE Madame Véronique DOMINGUEZ, professeure de langue et de littérature médiévale à l'Université de Picardie Jules Verne

Monsieur Joël SANSEN, chargé de mission académique sur l'enseignement du flamand occidental - présent

Monsieur Thierry MERCIER, IEN 1^{er} degré Nord, coordonnateur de l'enseignement des langues régionales

Monsieur Mickaël DEROZIER, IEN, représentant des maîtres formateurs délégué auprès de l'IA DASEN du Pas-de-Calais

Madame Béatrice BRIARD, IA-IPR représentant des corps d'inspection pédagogique régional

Monsieur Julien DOCHEZ, directeur territorial Canopé,

Représentants des personnels enseignants et des usagers :

Représentants des personnels enseignants des écoles ou établissements comportant un enseignement de langue et culture régionales

FSU

Titulaire

Madame Catherine PIECUCH

Suppléant

Monsieur Guillaume BRIOUL

SGEN-CFDT

Titulaire

Madame Catherine BODET

SNALC

Titulaire

Monsieur Benoit THEUNIS

FO

Suppléant

Madame Isabelle LORIOT

CGT Éducation

Titulaire

Monsieur Frédéric DESQUIREZ

Représentants des collectivités de rattachement et des mouvements associatifs et éducatifs ayant pour objet la promotion de la langue et de la culture régionales :

Représentants des maires et des communes sièges d'un enseignement de langue et culture régionales, du conseil régional et des conseils départementaux

Conseil Régional des Hauts-de-France

Titulaire

Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY

Conseil Départemental du Nord

Suppléant

Madame Marie Laurence FAUCHILLE

Maires

Titulaire

Monsieur César STORET (Maire de St Jans Cappel)

Monsieur Eric DUFLOT (Maire de Wancourt)

Représentants des mouvements associatifs et éducatifs ayant pour objet la promotion de la langue et de la culture régionales

Agence Régionale de Langue Picarde

<u>Titulaires</u>
Madame Joëlle JONAS
Monsieur Olivier ENGELAERE
<u>Suppléant</u>
Monsieur Régis LESIEUX

Institut de la Langue Régionale Flamande

<u>Titulaires</u>
Monsieur Jean-Paul COUCHÉ
Monsieur Christian GHILLEBAERT
Monsieur Frédéric DEVOS

Suppléants

Monsieur Frédéric DUFORET Madame Marie-Christine LAMBRECHT

Le secrétariat de séance est assuré par Déborah ROOSE, cheffe du bureau du dialogue social et des instances (BDSI).

Mme la Rectrice annonce que ce conseil académique des langues régionales se réunit pour la première fois. Il s'agit d'une instance académique. Sa mission est d'être consulté sur la politique du déploiement de l'enseignement des langues régionales. Il sera réuni deux fois par an. Le code de l'éducation en fixe la composition : administration, représentants des parents d'élèves des écoles et des établissements, personnels des établissements comportant un enseignement de langues régionales et collectivités territoriales de rattachement ainsi que le milieu associatif.

Déclaration liminaire

Mme Piecuch lit une déclaration au titre de la FSU.

Mme la Rectrice partage l'idée selon laquelle les langues régionales sont partie intégrante de la culture. La RH est à créer et sera financée. Il n'existe pas encore de concours.

M. Pierre précise qu'en matière de représentation, chaque entité représente un tiers.

M. Couché, président de l'Institut régional de la langue flamande, se dit particulièrement heureux de la publication de la circulaire qui reconnaît cette langue régionale ainsi que le picard. La création de ce conseil académique est le point de départ d'une collaboration avec l'Éducation nationale. Les enjeux sont importants. La difficulté sera de trouver les personnels prêts à relever le défi de cet enseignement. Il faudra les rassurer. L'Institut accompagnera l'académie et ses volontaires pour cet enseignement. C'est un domaine patrimonial à part des langues étrangères qui a droit à un traitement particulier.

1 - Installation du conseil académique des langues régionales

Mme la Rectrice rappelle qu'un arrêté définit la composition du conseil académique des langues régionales. Elle en donne lecture.

2 - Plan de déploiement de l'enseignement du flamand occidental et du picard

M. Colson annonce que l'enseignement du flamand occidental et du picard répond aux mêmes soucis d'organisation et de déploiement. Il traitera donc les deux sujets en même temps pour le début de sa présentation.

M. Colson présente le diaporama.

Il abordera l'organisation de l'enseignement en langues et cultures régionales, la question des ressources humaines et de la formation, la communication sur les langues régionales (promotion auprès des familles et de la communauté éducative), puis il fera un retour sur l'expérimentation lancée à la rentrée dernière concernant l'enseignement du flamand occidental, avant d'évoquer le déploiement du picard à la rentrée prochaine.

A) Propositions d'organisation de l'enseignement en langues régionales dans le premier degré

Mme Briard souligne que la première condition repose sur le volontariat des familles et des jeunes à découvrir ces langues. Le début de cycle 3 (CM1) est la base de construction de la continuité de l'apprentissage. L'objectif est d'atteindre en fin de cycle 3 un niveau A1, A1+ (fin de classe de sixième).

Le statut de langue régionale permet d'implanter cet enseignement sur le temps scolaire. Une séance de 45 minutes par semaine est envisagée. Cela aura pour conséquence la suppression d'une des deux séances d'anglais de 45 minutes; un équilibre doit donc être trouvé entre ces deux enseignements. La découverte des cultures flamande et picarde au travers de l'histoire des arts et du patrimoine sera proposée dans d'autres enseignements. L'évaluation en fin de cycle 3 sera un objectif à terme.

Dans le second degré, en collège, la condition est de même le volontariat des jeunes et des familles. Il s'agira de poursuivre le cycle 3 en travaillant sur la classe de sixième et en montant progressivement vers le cycle 4 au fil des ans. Le but serait, en fin de troisième, d'atteindre un niveau A2. Actuellement, sur le niveau sixième, une séance de 60 minutes par semaine hors temps scolaire est envisagée pour la prochaine rentrée et a été expérimentée dès cette année. En outre, sur un collège cette année, quelques élèves de cinquième, quatrième, troisième ayant auparavant suivi un enseignement de flamand occidental, ont pu bénéficier d'une séance de 60 minutes par semaine hors temps scolaire. S'il devait advenir de proposer cet enseignement sur le temps scolaire, cela pourrait se faire dans le cadre de l'option LCE qui peut combiner des langues. Un autre programme appelé « mare nostrum » combine les langues anciennes, langues vivantes et langues régionales mais il convient de voir s'il peut être adapté à l'une ou l'autre des langues régionales présentes dans l'académie.

Au lycée professionnel, cette année, une expérimentation a eu lieu en terminale professionnelle dans une perspective d'insertion professionnelle. Elle permet une découverte de la langue et de la culture flamandes; l'objectif reste modeste (A1+/A2). Il s'agit d'élèves volontaires ayant

bénéficié d'une séance de 60 minutes par semaine hors temps scolaire. L'an prochain, ce dispositif pourra être installé dès la seconde professionnelle pour le flamand occidental.

L'intégration de ces deux langues vient d'être promue par l'Éducation nationale, il n'y a donc pas encore de programme. Mais les langues ont un programme commun dont le référentiel peut être adapté, y compris aux langues régionales. Les référentiels n'existent pas encore pour le flamand occidental et le picard mais un travail est en cours, avec l'objectif d'une validation nationale. Un référentiel commun pour le flamand et le picard pourrait être créé au fil d'un travail commun avec l'académie d'Amiens.

Mme la Rectrice confirme que l'Inspection générale est à disposition pour travailler sur ces sujets. Le temps de déploiement sera analogue pour les deux langues dans le premier degré. Dans le second degré, l'analyse des situations donnera lieu probablement à un déploiement différencié entre flamand occidental et picard, notamment en LP. En effet, le flamand peut favoriser l'insertion professionnelle. Le picard ciblera probablement plutôt le LGT avec une approche culturelle et en vue de l'enseignement supérieur.

Les familles ne doivent pas se sentir en compétition avec le choix de l'anglais. La démarche multi langues est donc pertinente.

Mme la Rectrice demande pourquoi cet enseignement n'est pas lancé dans le cadre d'une classe bi-langue.

Mme Briard précise que la ressource humaine manque. En outre, les parents qui choisissent le flamand occidental devraient dès lors renoncer à une autre langue.

M. Mercier souligne, concernant l'enseignement du picard, que pour la rentrée, se dessine un démarrage par les classes de CM1 et CM2, en respectant l'heure trente de l'anglais et en positionnant le picard sur la géographie et la culture, 45 minutes hors temps scolaire, dans le cadre du projet d'école. L'année suivante, la démarche sera amorcée avec les CE1 et CE2. Les familles semblent pour le moment réticentes.

M. Engelaere signale que l'enseignement du picard peut aussi aider l'enseignement du français car le français est issu de beaucoup de picardismes. Un effort de communication devra être fait pour définir l'objet de l'enseignement du picard. La stigmatisation négative de la langue, notamment dans le bassin minier, sera à combattre. Un accompagnement de la part des autorités académiques est attendu.

Mme la Rectrice propose de démarrer la démarche par le lycée, dans le cadre de la culture et de la langue française, afin de remédier à cette stigmatisation et de valoriser la langue régionale.

Pour l'heure, Mme Briard signale que le parcours "mare nostrum" serait une possibilité mais il se met en place davantage en collège qu'en lycée.

M. Engelaere regrette qu'il n'y ait pas d'expérimentation en collège dans l'académie d'Amiens où un réseau existe.

Mme Dominguez estimerait intéressant de rejoindre le programme "mare nostrum" et demande si d'autres langues régionales en font déjà partie.

Mme Briard n'a pas encore d'information sur ce sujet car ce programme est très récent.

Mme Dominguez confirme que des expérimentations existent dans l'académie d'Amiens. Elle espère que le diplôme universitaire rencontrera son public au sein de l'université Picardie Jules Verne.

M. Derozier rappelle que lorsque l'allemand a été proposé en primaire, la peur de la concurrence avec l'anglais a été soulevée. Les parents n'ont pas suivi. L'allemand s'est davantage développé sur le CM1-CM2, enseigné sur le temps scolaire à raison de 45mn comme pour l'anglais. Cet enseignement a été transposé dans les apprentissages intégrés de contenu et de langue (AICL). Les enseignants y ont été formés pour permettre le développement de cette langue. Cela pourrait être réalisé de même pour les langues régionales.

Mme Briard signale qu'il faut d'abord former les enseignants avant de mettre en place l'AICL.

M. Mercier appelle à la patience. Les conditions favorables au démarrage seront créées. Ensuite, une réflexion sera menée pour la communication en direction des familles.

Mme Briard indique qu'à ce jour, il n'y a pas de lieu d'implantation en collège mais des candidatures d'enseignants ont été reçues. Elles sont à l'étude.

Mme la Rectrice souhaite associer le picard à l'élitisme, à la recherche, à la langue française.

Mme Dominguez confirme que le diplôme universitaire sera lancé en octobre. L'étude de la langue ne sera pas seulement linguistique, la dimension littéraire sera aussi enseignée ainsi que le versant de la culture et de la pratique. Deux modules de 48 heures seront dispensés.

- M. Engelaere rappelle que lorsque les enfants ont été initiés au picard, l'adhésion des parents a suivi.
- M. Sürig souligne que le conseil d'IEN a présenté les documents ; au fil du temps, l'idée chemine sur ces aspects et quelques communes commencent à s'inscrire dans le projet.
- M. Desquirez trouve intéressant d'inscrire dès la classe de seconde, en lycée, cet enseignement de langue régionale.

Mme Loriot propose que des ateliers théâtre en picard soient offerts aux élèves.

- M. Sansen précise que le <u>flamand occidental expérimenté en LP se basait sur des séances de 1h30</u> par semaine.
- M. Theunis demande si les certifications existent.

Mme Briard répond que ce n'est pas encore le cas.

B) Ressources humaines

M. Colson explique qu'il s'agit de constituer un vivier et d'accompagner les enseignants dans la prise de poste. Un appel à candidatures a été lancé en picard et en flamand occidental. L'expérimentation en flamand occidental s'appuie actuellement sur deux intervenants. Les besoins d'accompagnement personnalisé seront identifiés.

M. Engelaere demande si l'appel à candidature du 11 mai ne concerne que les enseignants du second degré. Car les enseignants du primaire n'en ont pas eu connaissance.

Mme Briard vérifiera.

M. Ghillebaert remarque que dans la rédaction du message à destination des enseignants du second degré, la formulation choisie laissait entendre qu'il fallait des compétences linguistiques en flamand occidental. Or, il a été dit que l'Éducation nationale aiderait à la formation.

Mme Briard souligne qu'il faut quelques connaissances en flamand occidental, même si le niveau C2 n'est pas réclamé. Pour former les enseignants, ils ne doivent pas partir de zéro. Une deuxième salve de recrutement pourrait être envisagée fin août.

M. Ghillebaert demande que l'accompagnement soit proposé à la base et poursuivi.

M. Bessol confirme qu'il faut des compétences de base pour pouvoir ensuite enseigner une langue. En revanche, il convient de repérer les enseignants ayant le bagage nécessaire mais qui ne le pensent pas et n'ont dès lors pas osé candidater.

M. Ghillebaert demande l'ouverture d'un module en langue flamande dans le master MEEF.

M. Cochez fait part d'échanges qu'il a eus avec des enseignants souhaitant postuler, mais qui ont été troublés par "les compétences linguistiques, culturelles" requises. En effet, ils n'ont pas de validation universitaire sur la maîtrise de leur langue. Or, l'accompagnement n'était pas spécifié dans l'annonce. Ils souhaitaient donc connaître l'engagement de l'administration à leurs côtés pour compléter leurs prérequis. Certains ne se sont pas déclarés candidats. Il faut les rassurer. En revanche, deux personnes se sont déià engagées et ont besoin qu'on continue à les

En revanche, deux personnes se sont déjà engagées et ont besoin qu'on continue à les accompagner. La formation de formateurs doit être valorisée.

Mme la Rectrice invite ces personnels à se faire connaître. D'autres appels à candidature seront faits au cours de l'année.

C) La formation

M. Colson explique qu'un groupe de travail dédié sur le sujet visera à construire un parcours de formation afin d'aboutir à une certification académique, à enseigner le flamand et le picard. L'objectif est de réfléchir à un parcours commun aux deux langues régionales sur le champ didactique et de la pédagogie. Puis, deux sous-groupes envisageront la dimension linguistique.

Mme Briard explique que l'EAFC propose, avec le partenariat de Canopé, de mettre en place une formation continue de 21 heures. Des repères de progressivité y seront donnés. Le parcours pourrait être mutualisé avec l'académie d'Amiens.

M. Dochez confirme que Canopé a une tradition de travail sur les langues régionales. Mme Ponty, directrice de l'atelier Canopé d'Amiens, travaille déjà avec l'agence régionale de la langue picarde à développer le parcours de formation.

Mme Ponty déclare qu'elle a été contactée par l'école académique de la formation continue (EAFC) pour proposer un parcours de formation (Mme Reynaert). Il aura pour ambition de certifier les enseignants qui le suivront. La didactique est commune à toutes les langues, donc elle

est enseignée en commun. Ce tronc commun pourrait d'ailleurs servir à toutes les langues, pas seulement le picard et le flamand occidental.

- M. Colson propose d'activer ce groupe de travail avant les congés d'été : le 7 juillet matin.
- M. Couché annonce que le Conseil national des langues, sous l'égide du Premier ministre, a dans ses travaux la formation continue. Il peut donner des voies et moyens dans ce cadre. Le Conseil national se réunira début juillet.

Mme Briard a assisté en distanciel à l'installation de ce conseil. Le contact est pris avec l'Inspecteur général qui gère les langues régionales.

M. Couché signale que des entreprises belges demandent de former des élèves au flamand occidental pour travailler par exemple sur des chaînes de montage.

D) Promotion, communication auprès des jeunes, des familles, de la communauté éducative.

- M. Colson explique que la diffusion d'une plaquette avant les congés d'été était projetée mais l'objectif ne sera pas tenu.
- M. Blanchard annonce qu'un document de présentation de l'enseignement du picard à l'attention des parents a été élaboré. Il doit être retravaillé car il était trop copieux. Il s'agit de casser l'image patoisante en s'inspirant de ce que font les autres langues. L'aspect maîtrise de la langue française, et l'aspect transfrontalier y sont évoqués.
- M. Couché ajoute qu'un document avait été fait par le ministère de l'Education nationale sur les motivations des familles pour choisir une langue vivante pour leur enfant. Depuis lors, des textes nouveaux sont parus. Une nouvelle plaquette est en cours d'élaboration pour préparer un instrument de communication.

Mme la Rectrice assure que le service communication du rectorat pourra prendre en charge la maquette.

M. Sansen indique que le MEN travaille à un vademecum de l'enseignement des langues régionales qui pourra être à disposition des familles et des enseignants.

E) Perspectives pour la rentrée 2022

En flamand occidental

M. Sansen fait le bilan de l'expérimentation lancée en 2021-2022. Deux écoles élémentaires étaient concernées suite à une sollicitation des familles. Plus de la moitié des familles étaient volontaires pour que l'enfant suive les cours de flamand occidental.

Au collège, les élèves étaient moins nombreux, cela s'est mis en place en cours d'année. Dix élèves de sixième ont suivi l'enseignement.

Le LP des Monts de Flandre a visé ce module comme insertion professionnelle, il s'adossait à une découverte du monde professionnel franco-belge.

M. Bessol revient sur la communication en déclarant que le Nord a déjà communiqué par courrier auprès de quelques familles et quelques écoles. Il recherche trois pôles en flamand et un pôle en

picard.

Mme Lauer annonce qu'il s'agit de poursuivre l'expérimentation et la dynamique en l'étendant sur une autre école de Wormhout, en consolidant sur le collège de Cassel sur le niveau cinquième. Une enseignante accepte d'assurer cet enseignement.

M. Bessol ajoute que le LP des Monts de Flandre verra son dispositif maintenu.

Mme Lauer annonce un second pôle à Bailleul sur trois écoles. Un courrier a été adressé aux familles, permettant une prévision d'effectifs. Le maintien de l'enseignement du néerlandais permet de rassurer les familles. La recherche d'une ressource enseignante est en cours.

M. Bessol précise qu'à Bailleul, il s'agit de répondre à une demande. Enfin, la volonté d'élargissement à Bergues ne fonctionne pas.

Mme Lauer confirme que très peu d'élèves sont intéressés.

M. Bessol déclare que la ressource humaine n'existe pas davantage à Bergues.

M. Sansen estime qu'il est possible de demander aux intervenants actuels d'augmenter leur temps d'intervention.

Il s'interroge sur la continuité entre les écoles de Wormhout et le LP, à savoir en collège.

M. Bessol confirme que cela a été évoqué sur place. Cependant, la cohorte est restreinte en CM2. Il convient d'attendre que l'an prochain les CM2 soient plus nombreux afin que la continuité soit stabilisée.

M. Couché fait part de maires qui sollicitent l'enseignement d'une langue régionale, flamand occidental, dans leur commune. L'accueil serait dès lors favorable par les familles. Il demande comment ces maires doivent faire pour obtenir un enseignement de flamand occidental dans leurs écoles.

- M. Bessol indique que ces maires ne se sont pas approchés de la DSDEN, il faut le leur conseiller. Il se dit preneur d'un exemplaire de la charte du bilinguisme évoquée par M. Couché.
- M. Derozier signale que toutes les boîtes mails ont été destinataires de la lettre d'information demandant d'adresser la candidature pour l'enseignement du flamand et du picard.

En Picard

M. Sürig fait part d'échanges sur le picard avec trois secteurs repérés : Harnes, Liévin, Montreuil-Berck ont été contactés, une école de Berck s'est manifestée. Un seul enseignant a répondu à l'appel à candidature (sur le secteur de Berck), aucun sur le secteur minier. Mais il y a des potentialités sur des écoles qui restent à découvrir. L'aspect culturel du picard sera valorisé.

M. Bessol fait part d'une expérimentation restreinte, qui sera peut-être élargie sur un collège, éventuellement Aulnoye où deux écoles sont concernées. L'enseignant est disponible, il continuera à se former.

A terme, il s'agira d'arriver à de l'enseignement sur temps scolaire. Pour le moment, l'enseignement se fait sur le temps de l'aide au devoir. Une autre hypothèse était de 45 minutes en

parallèle des 45 minutes d'anglais. La troisième hypothèse est d'utiliser les champs des disciplines découverte du monde, ce sera sans doute l'hypothèse retenue.

Mme la Rectrice indique qu'elle veillera au recrutement en flamand. La communication sera en outre enrichie. Une convention sera signée entre l'État et la Région.

Mme la Rectrice clôt l'instance à 12h15.

La présidente

Madame Valérie CABUIL

La secrétaire de séance

Madame Déborah ROOSE

(Assistée de Madame Stéphanie ALLAEYS)



Déclaration FSU CALR du 28 juin 2022

Les dernières réformes du collège et du lycée ont fortement fragilisé l'enseignement des langues régionales, là où il existait, comme celui des langues vivantes

Pour la FSU, les langues régionales sont partie intégrante de notre culture commune et il appartient à l'école publique, accessible à tou tes les élèves et à toutes les familles sur l'ensemble du territoire, de contribuer par leur enseignement à leur pérennité pour éviter leur disparition et à limiter les dérives possibles dans l'enseignement privé.

La loi Molac a permis de poser la question d'une action volontariste pour les faire vivre.

Se pose donc aujourd'hui concrètement la question des moyens spécifiques qui seront mis en oeuvre dans notre académie pour l'enseignement du flamand et du picard sans que ces moyens soient redéployés d'autres langues ou d'autres disciplines. Se posent aussi la question des ressources humaines, des programmes, des ressources linguistiques et pédagogiques.

Nous tenons à rappeler que nous portons un contenu revendicatif pour une politique des langues régionales avec entre autres l'augmentation du nombre de postes aux concours à hauteur des besoins et la continuité de l'enseignement en LR de la maternelle à l'Université dans l'enseignement public assurée par des enveloppes de moyens spécifiques, sans oublier l'enseignement agricole et professionnel.

Par ailleurs, l'articulation entre le français, les langues régionales et les langues des pays frontaliers doit faire l'objet d'un travail départemental et académique d'évaluation, en lien avec la recherche, pour clarifier les situations complexes qui existent.

Pour terminer , nous nous étonnons que la composition de cette CALR ne respecte pas la représentativité des organisations syndicales de l'Education Nationale , conformément à la possibilité de proportionnalité de l'article D312-37, 2b. Nous avions également demandé à être destinataires de documents préparatoires dans l'intérêt même de cette nouvelle instance.

Conseil académique des langues régionales Représentants des collectivités de rattachement et des mouvements associatifs et éducatifs **SUPPLEANTS EMARGEMENT** Elus **TITULAIRES EMARGEMENT** LERMYTTE-BAVAY Marie-ND **Conseillers** Claude Régionaux ND ND Conseillers Pacus Départementaux **CHRISTOPHE Paul FAUCHILLE Marie-Laurence** du Nord Conseillers **CUVILLIER Valérie** Départementaux **DRAIN** Blandine du Pas de Calais STORET César Maires **VERGNAUD Olivier DUFLOT Eric** Représentants des mouvements **TITULAIRES EMARGEMENT SUPPLEANTS EMARGEMENT** associatifs et éducatifs LESIEUX Régis **DESMARET** Françoise Agence Régionale de **Langue Picarde** VANFLETEREN Jean Claude JONAS Joëlle (ARLP) **ENGELAERE Olivier** ND COUCHÉ Jean-Paul **DUFORET Frédéric** Institut de la Langue Régionale Flamande SIMON Philippe GHILLEBAERT Christian (ILRF) **DEVOS Frédéric** LAMBRECHT Marie-Christine Représentants des personnels enseignants et des usagers Représentants des personnels **TITULAIRES EMARGEMENT SUPPLEANTS EMARGEMENT** enseignants **FSU** PIECUCH Catherine **BRIOUL Guillaume FOUCAUT Quentin** SGEN-CFDT **BODET Catherine CGT** éduc'action DESQUIREZ Frédéric ND **UNSA Education** ND CORRE Hélène LE REVEREND Mathieu SNALC THEUNIS Benoît LORIOT Isabelle FO **BRICARD Adam EMARGEMENT** Représentants **TITULAIRES EMARGEMENT SUPPLEANTS** des parents d'élèves **FCPE** KLUZA Jérôme **CREME Evelyne** PINCHEMEL François **GARBE David GUEANT Jean Yves DUPUIS Karine** Parents d'élèves PEEP **LEMAIRE Sonia COQUERELLE Stéphane CHELKA Pascale** JEDRZEJECK Nathalie **BLAS Stéphanie** WITTRANT Marie-Françoise